

De l'atlas de paysages au plan de paysage, Exemple sur la commune de Mûrs-Erigné



PRÉFET DE
MAINE-ET-LOIRE

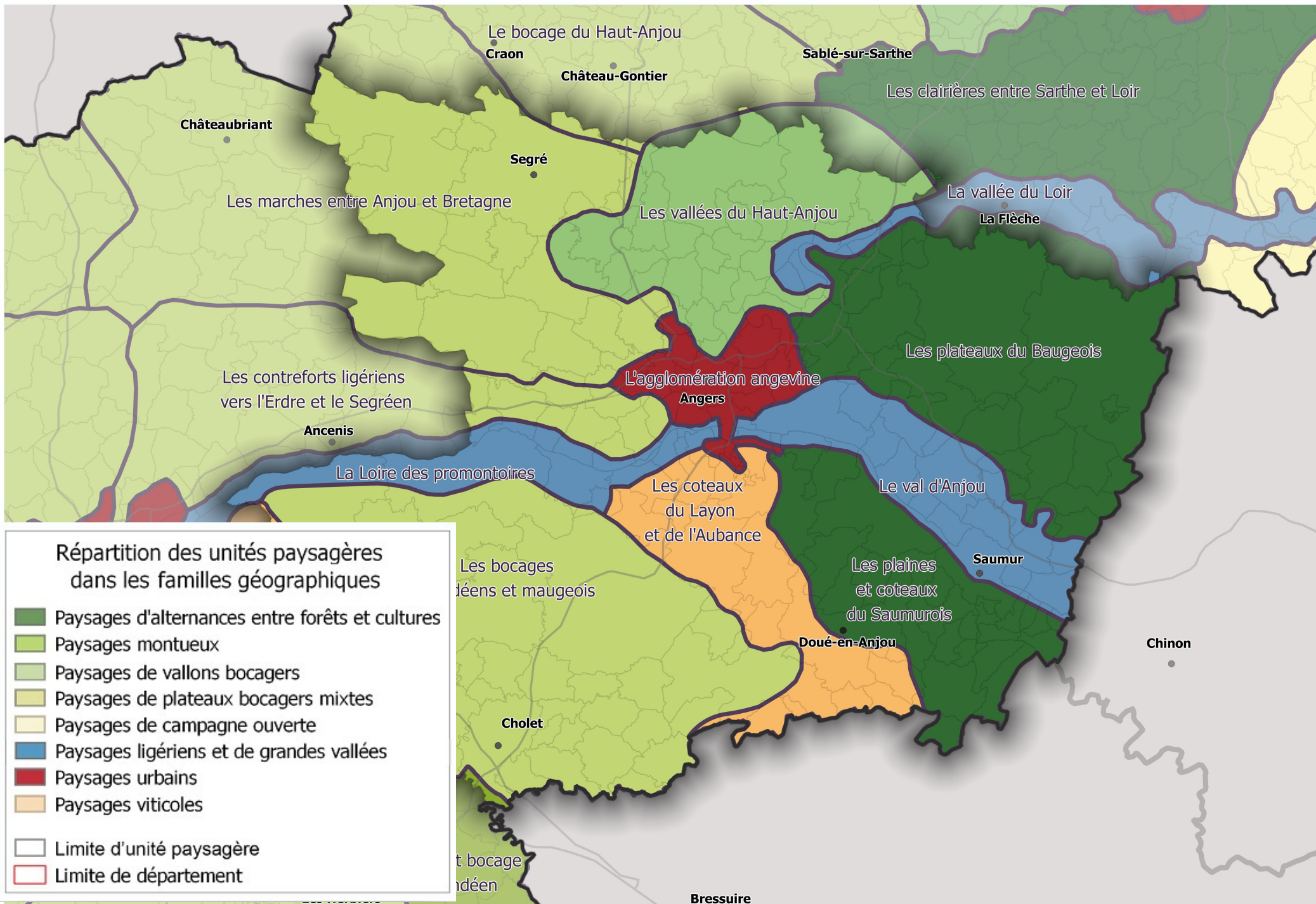
Emmanuelle Fougeroux, Mûrs-Erigné
Elise Soufflet-Leclerc, DDT 49

Direction départementale des territoires
de Maine-et-Loire

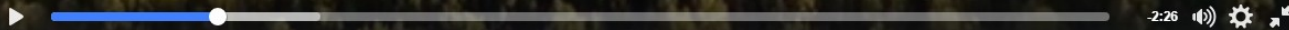
1- L'atlas de paysages :

Identification, caractérisation
dynamiques et enjeux
des unités paysagères

Les 10 familles de paysages



Publié par **Chléa Poirier**
6 422 vues



Extraits de la vidéo de Lynkx pour Chléa POIRIER,
Mademoiselle Pays de la Loire – facebook de la ville de Mûrs-Érigné

Carte de l'unité paysagère L'agglomération angevine (27)

L'agglomération angevine

L'unité paysagère de l'agglomération angevine trouve son identité dans son rapport à l'eau et au schiste. Elle se définit comme une agglomération entre deux confluences, Sarthe, Mayenne et Loir au nord des portes de la ville, La Maine et la Loire au sud. Le paysage angevin est par ailleurs à la croisée de la Maine et du sillon ardoisier qui marque la silhouette urbaine par le château et les flèches de la cathédrale.

L'agglomération angevine est aussi à l'articulation de nombreuses unités paysagères très contrastées dont les paysages péri-urbains rappellent quelques ambiances : le Baugeois, le Saumurois, le val d'Anjou, dont elle tire sa tradition et son identité horticole, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen, ce qui conforte son statut d'agglomération de confluences.

Ville construite autour de l'eau et contrainte par l'eau, l'agglomération s'étire ainsi sur les plateaux est et ouest à l'appui des grands axes. Elle s'étend même aujourd'hui au sud sur les bords de Loire, où elle vient au contact des secteurs viticoles protégés.

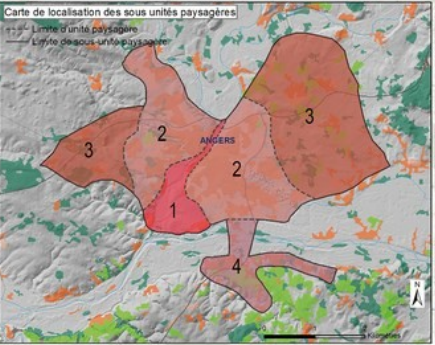
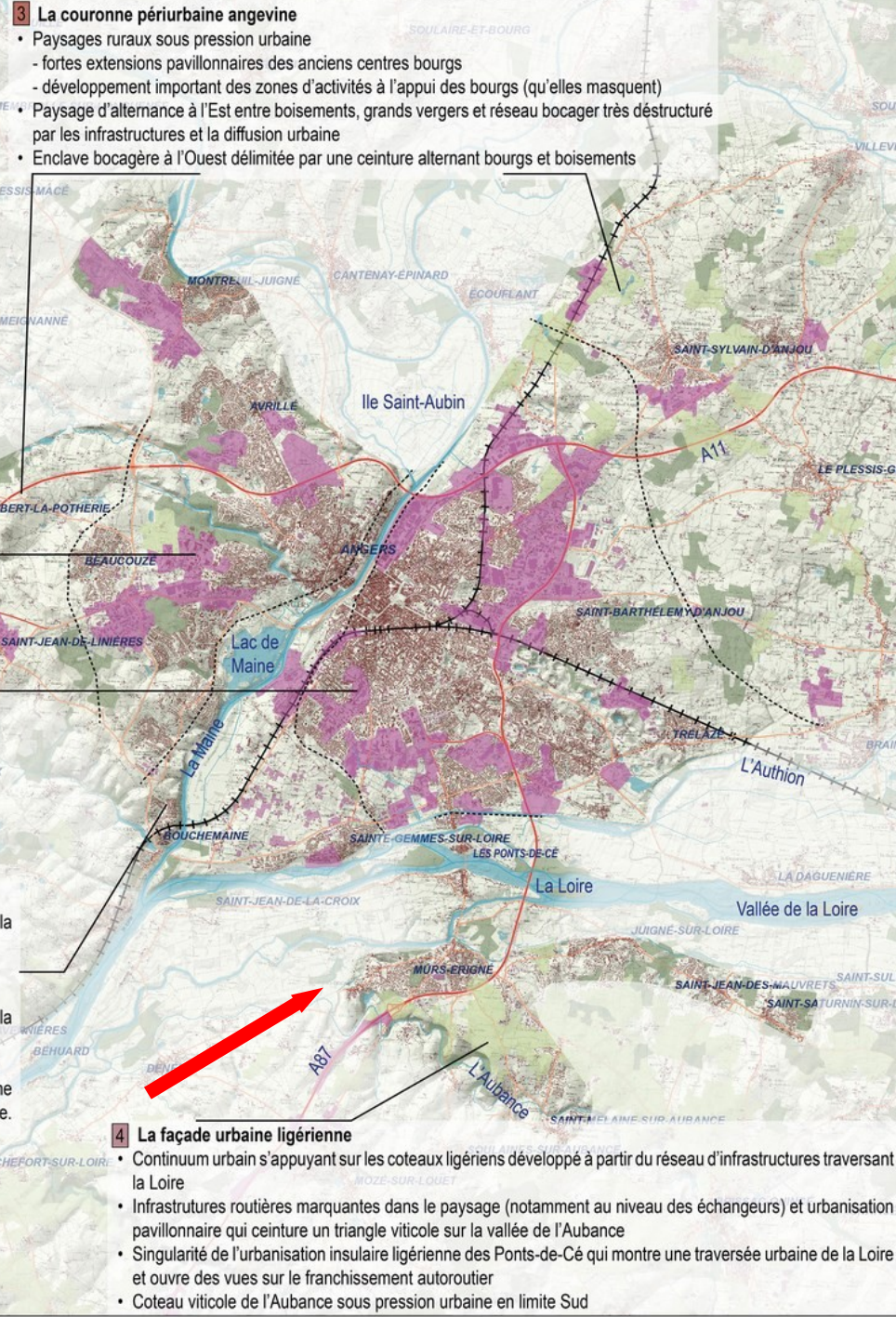
Les paysages de zones d'activités et de commerces ceinturent les quartiers de l'agglomération. Ils marquent fortement les entrées de ville à l'appui des contournements routiers et autoroutiers. Les infrastructures se sont considérablement développées depuis 10 ans, modifiant la perception et l'accessibilité des paysages de l'agglomération angevine.

Légende

- Limite de sous-unité paysagère

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier



2 Les paysages urbains angevins

- Paysages urbains enchâssés dans une importante ceinture de zones d'activités
- Polygone historique, ceinturé de boulevards plantés, traversé par la Maine et constitué de la vieille ville haute à l'appui du promontoire schisteux du château et de la cathédrale, de la ville XIXème et des anciens faubourgs de la Douvre en contrebas, rive droite
- Juxtaposition de quartiers d'habitats, de commerces et équipements ponctués de parcs et places et de grands ensembles plus monumentaux
- Sillon ardoisier anciennement exploité reconverti en zones de loisirs et de valorisation culturelle marquant un axe vert dans la ville à la perpendiculaire de la Maine

1 Le val de Maine et le triangle horticole

- Axe visuel de la cluse de la Maine, ponctué de ponts, mettant en valeur la silhouette urbaine historique en promontoire et contemporaine d'Angers
- Paysage de pépinières et de serres du triangle horticole délimité par :
 - la côte de Frémur (patrimoine de parcs et manoirs)
 - le bourg étagé et coteau urbanisé de Bouchemaine marquant l'horizon de la confluence entre Maine et Loire
 - la levée de Sainte-Gemmes-sur-Loire et son développement urbain continu
- Présence de la zone de loisirs du lac de Maine (réhabilitation d'une ancienne sablière) prolongée par le parc Balzac et les prairies inondables de la Baumette.

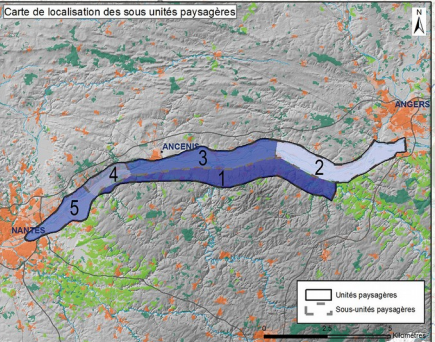
4 La façade urbaine ligérienne

- Continuum urbain s'appuyant sur les coteaux ligériens développé à partir du réseau d'infrastructures traversant la Loire
- Infrastructures routières marquantes dans le paysage (notamment au niveau des échangeurs) et urbanisation pavillonnaire qui ceinture un triangle viticole sur la vallée de l'Aubance
- Singularité de l'urbanisation insulaire ligérienne des Ponts-de-Cé qui montre une traversée urbaine de la Loire et ouvre des vues sur le franchissement autoroutier
- Coteau viticole de l'Aubance sous pression urbaine en limite Sud

0 2,5 5 Kilomètres

Source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, BD CARTO, BD TOPO ©IGN 2010
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, décembre 2014
 Echelle numérique : 1/50 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

Carte de l'unité paysagère de la Loire des promontoires (30)



4 Le verrou ligérien d'Oudon

- Coteaux très marqués avec des aplombs rocheux, renforcés par des boisements créent un resserrement de l'espace du val et un véritable effet de goulet concentrant les vues sur la Loire.
- Belvédères naturels mis en scène par les villages perchés et les châteaux avec de longues perspectives depuis leur balcon sur la Loire.
- Extensions urbaines plus récentes sur les hauts de coteaux particulièrement lisibles depuis le val.

1 La corniche viticole maugeoise

- Frange nord du plateau bocager maugeois basculant sur le val de Loire.
- Paysages viticoles ouverts en promontoire sur la Loire et offrant de nombreux belvédères.
- Bourgs perchés dominant le val de Loire et/ou un vallon secondaire encaissé orienté sud/nord.
- Maillage viaire nord sud entre les vallons desservant les bourgs.
- Route en corniche remarquable offrant de nombreux belvédères sur la Loire et le coteau nord.

3 La Loire de Montjean à Champtoceaux

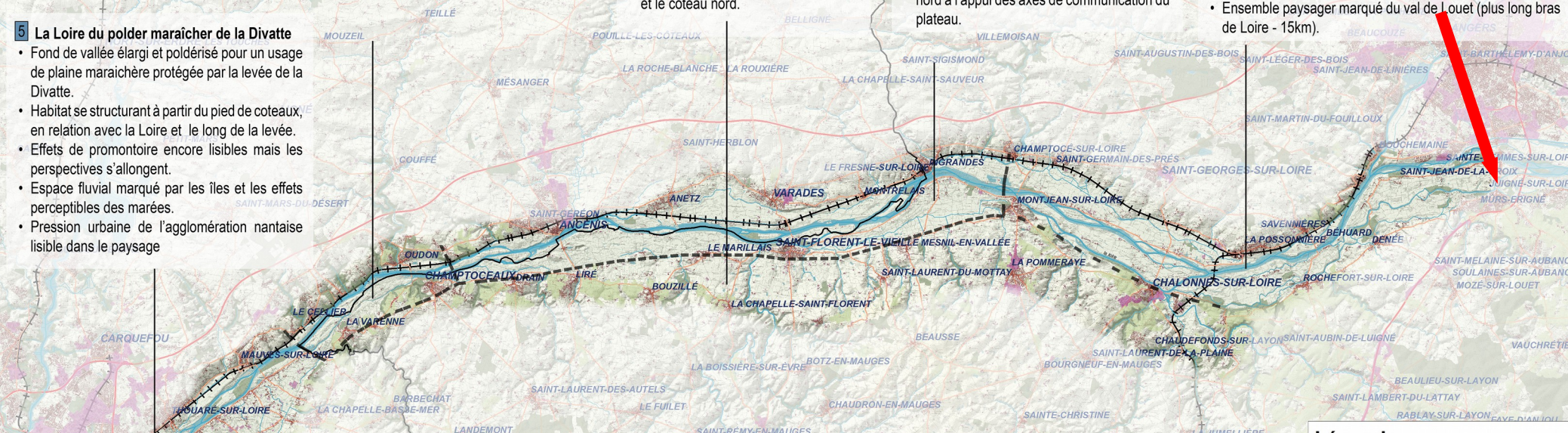
- Large espace fluvial divisé par de nombreuses îles habitées.
- Paysages du fond de vallée caractérisé par des prairies bocagères inondables ponctuées de peupleraies.
- Protection contre les inondations du bâti structuré sur des levées ou des Montils et des villages et bourgs perchés et étagés sur les coteaux constituant des repères (site inscrit de l'ancienne abbaye du Mont Glonne).
- Ancien port fluvial important du bourg insulaire d'Ancenis qui s'est développé au nord à l'appui des axes de communication du plateau.

2 La Loire de la corniche angevine

- La Loire et ses différents bras se répartissent sur l'ensemble du fond de vallée, dessinant de vastes îles, cultivées, urbanisées et souvent fortement plantées.
- Route en encoffrement sur la paroi rocheuse du coteau rive gauche.
- Depuis les coteaux, une perception très végétale de la vallée, souvent interrompue par les peupleraies.
- Paysage ouvert majestueux de la confluence de la Maine et de la Loire (site classé).
- Ensemble paysager marqué du val de Louet (plus long bras de Loire - 15km).

5 La Loire du polder maraîcher de la Divatte

- Fond de vallée élargi et poldérisé pour un usage de plaine maraîchère protégée par la levée de la Divatte.
- Habitat se structurant à partir du pied de coteaux, en relation avec la Loire et le long de la levée.
- Effets de promontoire encore lisibles mais les perspectives s'allongent.
- Espace fluvial marqué par les îles et les effets perceptibles des marées.
- Pression urbaine de l'agglomération nantaise lisible dans le paysage



La Loire des promontoires

Dans son arrivée dans le massif armoricain, la vallée ligérienne est moins large qu'en amont d'Angers, ce qui donne plus d'importance au dialogue de coteau à coteau. Ces derniers plus marqués offrent de véritables belvédères permettant d'apprécier toute l'amplitude des paysages ligériens avec ses îles habitées. Les paysages jouent des contrastes entre la puissance du fleuve, les prairies humides du fond de vallée et les coteaux rocheux parfois arides. Ils gardent encore une forte dimension patrimoniale avec ses bourgs structurés sur les coteaux ou en port sur le fleuve et de nombreux châteaux mis en scène dans leur vaste parc paysager. Contrastant nettement avec la végétation ligérienne les planches de cultures maraîchères développent à l'approche de Nantes une mosaïque plus rigoureuse de teintes franches variant au gré des cultures.

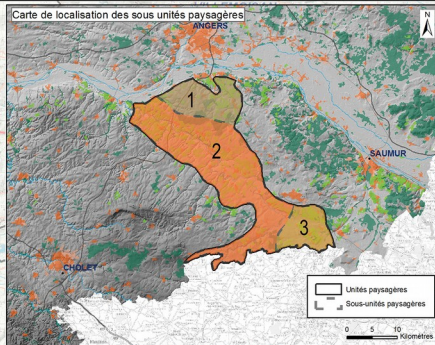
Véritable axe commercial historique, la Loire est restée longtemps l'infrastructure majeure du territoire qui s'est traduite par de nombreux quais, cales et ports fluviaux. Les infrastructures récentes ont aujourd'hui plus cherché à s'affranchir des caprices du fleuve ; les levées d'abord, les nombreux ponts et surtout la voie ferrée ont progressivement coupé le contact direct avec le fleuve facilitant ainsi les communications au travers du val.

La lisibilité de ce paysage tient à la fois au maintien de l'ouverture visuelle du fond de vallée, la préservation du patrimoine hydraulique et l'adaptabilité aux inondations. La prédominance des coteaux constitue également un élément majeur de qualité de ces paysages. L'évolution de l'occupation du sol y est particulièrement lisible notamment en ce qui concerne l'urbanisation et la diminution de la viticulture ou le boisement.

Légende

- Sous-unités paysagères
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Vigne, verger
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier

Carte de l'unité paysagère des coteaux du Layon et de l'Aubance (36)



Les coteaux du Layon et de l'Aubance

S'appuyant sur une faille géologique de direction armoricaine, la vallée du Layon développe ses paysages viticoles sur ses coteaux, confortés par les vignobles de l'Aubance plus au nord. Le rythme et le graphisme des rangs de vignes implantés soit dans le sens de la pente, soit perpendiculairement sur petites terrasses soulignent les reliefs et révèlent un terroir renommé associé à un paysage reconnu. Ce vignoble est principalement connu pour ses vins demi-secs, moelleux ou liquoreux dont les célèbres Coteaux-du-Layon Chaume Premier Cru ou Quarts-de-Chaume Grand Cru élaborés à partir de chenin blanc (ou pineau de Loire). La réputation du Layon est le fait des négociants hollandais qui développèrent ce vignoble à partir du XVIème siècle. Sous le règne de Louis XVI, le commerce du vin, assuré par les navires de la compagnie des Indes hollandaises, fut amplifié grâce à la canalisation du Layon en 1776*, ce qui lui vaudra le nom de canal de Monsieur.

Un patrimoine bâti remarquable composé de villages de caractère, de demeures viticoles, moulins ... anime les coteaux et plateaux et contribue à la mise en scène de ce paysage. Les fonds de vallons accueillent des rivières sinueuses et proposent des ambiances contrastées du fait de leur forte densité végétale. Prairies bocagères, peupleraies et ripisylve soulignent l'Aubance et le Layon tout en occultant souvent les vues. Ces ambiances végétales contrastent avec les paysages ouverts des coteaux et plateaux viticoles et les parcelles de grandes cultures qui s'étendent entre pied de coteau et prairies bocagères.

Si les vallées du Layon et de l'Aubance se caractérisent par des profils dissymétriques et des effets de parois révélant le granit, cette histoire géologique volcanique a aussi conduit au développement de deux carrières importantes en exploitation (Beaulieu-sur-Layon et Mozé-sur-Louet). L'influence de l'agglomération angevine se ressent tant dans le développement des infrastructures et des activités que dans la pression urbaine qui conduit au développement des bourgs patrimoniaux, modifiant souvent leur silhouette notamment au nord de l'unité, sur les plateaux de l'Aubance.

1 Le plateau viticole de l'Aubance

- Un plateau viticole incisé de la vallée de l'Aubance, prenant appui au sud sur les bois et forêts de Beaulieu et de Brissac
- Association entre bocage et viticulture avec un double gradient est-ouest très perceptible. (vignoble plus important à l'est vers le val d'Aubance)
- Pression urbaine de l'agglomération angevine notamment aux abords de l'A87 autour de Mozé-sur-Louet mais aussi à l'est autour de Brissac-Quincé

2 Les coteaux du Layon

- Un paysage de vallée dissymétrique avec un effet de paroi rocheuse marquée sur le coteau nord, des terrasses viticoles sur le coteau sud, de grandes ondulations viticoles et une ouverture de la vallée centrée sur Martigné-Briand.
- Une vallée du Layon d'« humeur changeante » et d'ampleur variable, entre prairies bocagères denses dans une vallée étroite et céréaliculture ouverte

3 Le plateau viticole du Puy-Notre-Dame

- Un secteur sous double influence, transition entre le couloir du Layon et l'unité du Saumurois.
- Une ossature équivalente au couloir du Layon, la butte viticole du Puy-Notre-Dame constituant un relais entre les coteaux;
- Le bourg du Puy-Notre-Dame, étagé sur la butte, offrant une structure ancienne équilibrée déstabilisée par les structures industrielles imposantes (coopérative viticole, champignonnière)
- Un fond de vallée céréalicole qui s'apparente quant à lui aux ambiances de la plaine de Doué-la-Fontaine

Légende

--- Sous-unités paysagères

Occupation du sol

■ Bâti

■ Zone d'activités

■ Boisement

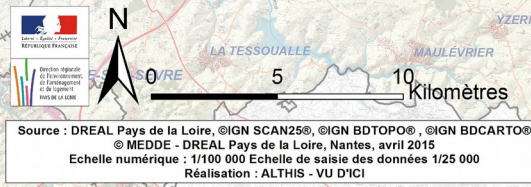
■ Vigne, verger

■ Espace agricole

— Réseau hydrographique

++++ Voies ferrées

— Réseau routier



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTOP0, ©IGN BDCARTO © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

2- Mûrs -Erigné :

Un plan de paysage pour
quoi faire ?

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles

COMMERCES – ACTIVITES - HABITAT

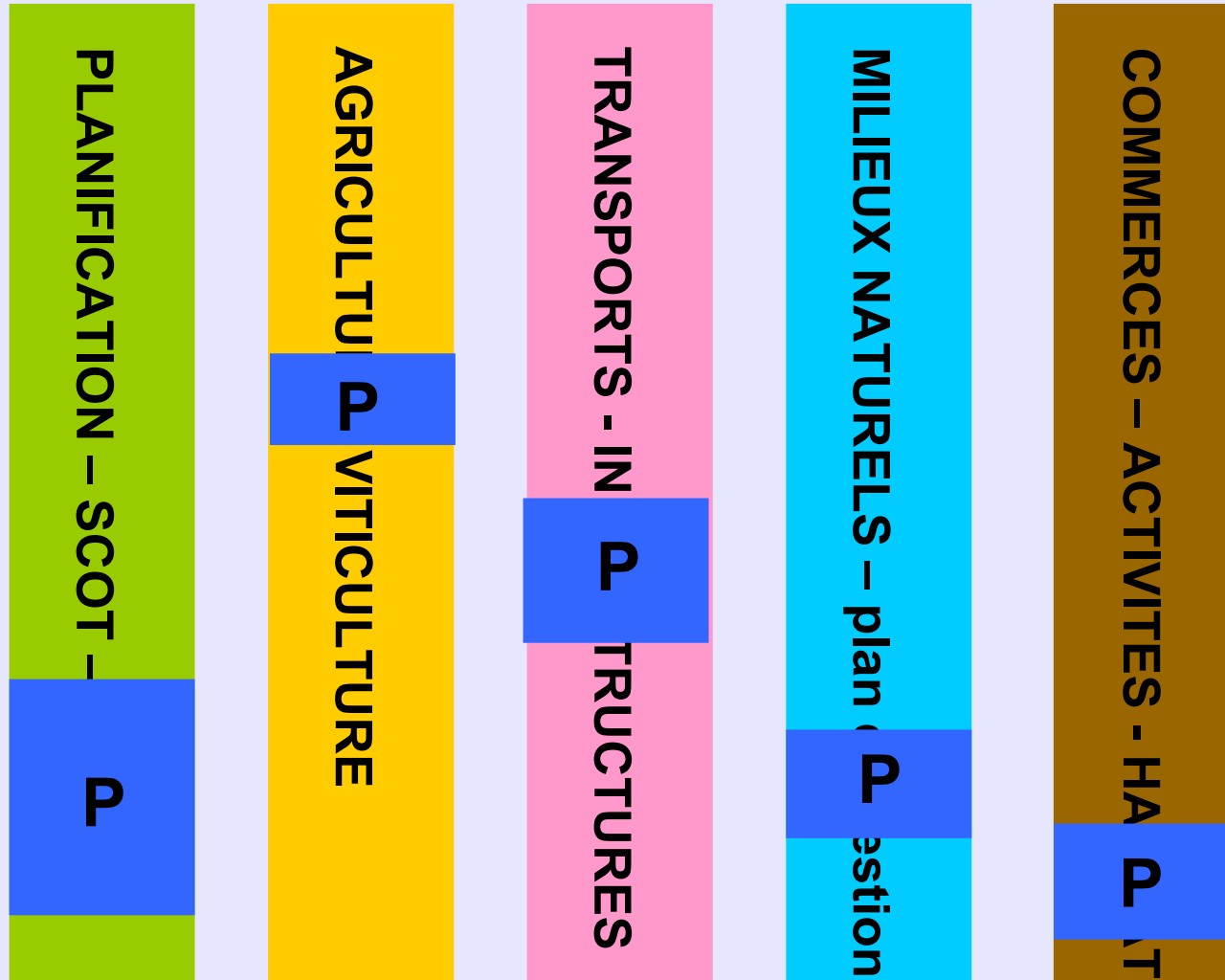
MILIEUX NATURELS – plan de gestion

TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES

AGRICULTURE - VITICULTURE

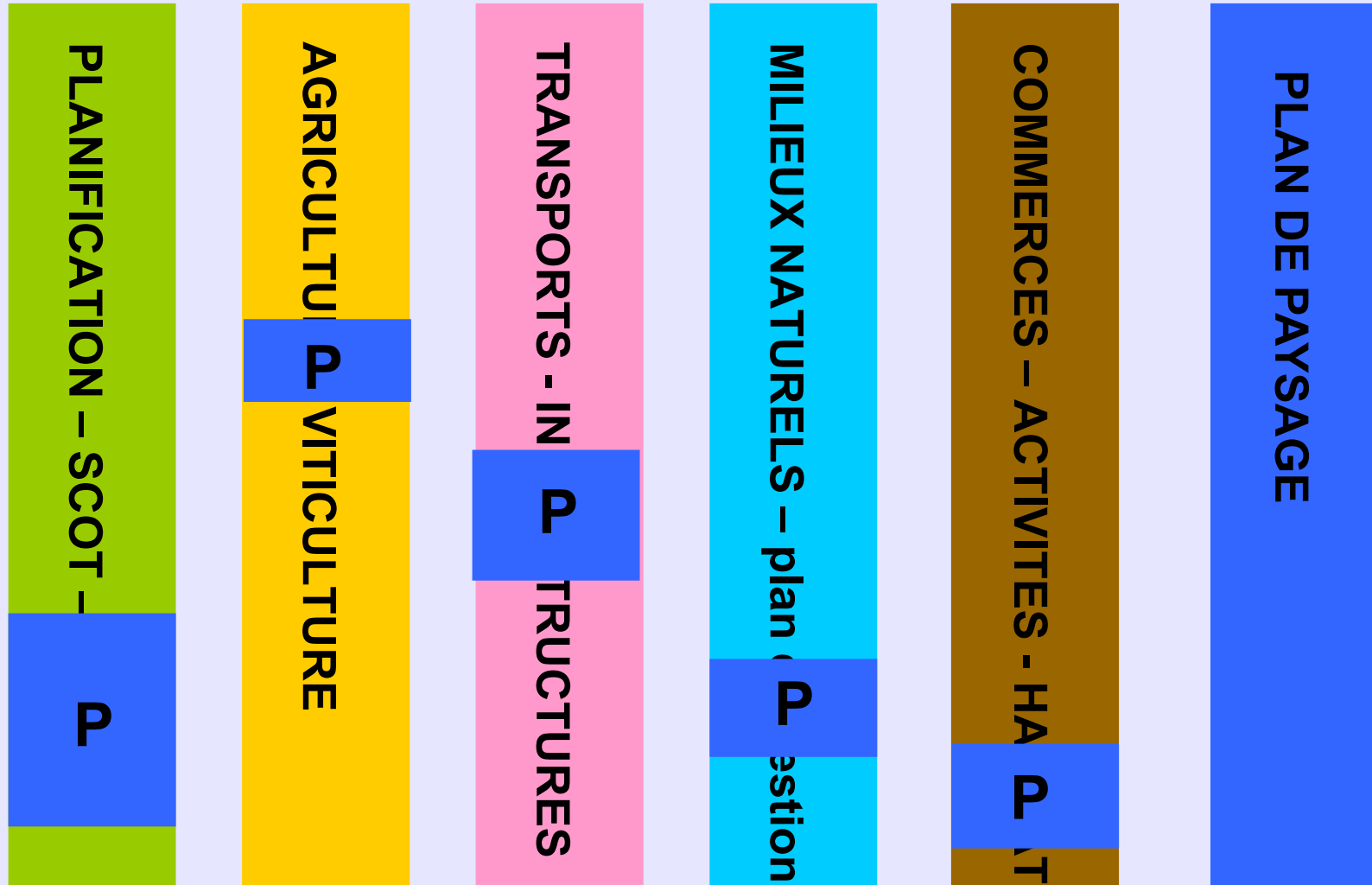
PLANIFICATION – SCOT – PLUI

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles



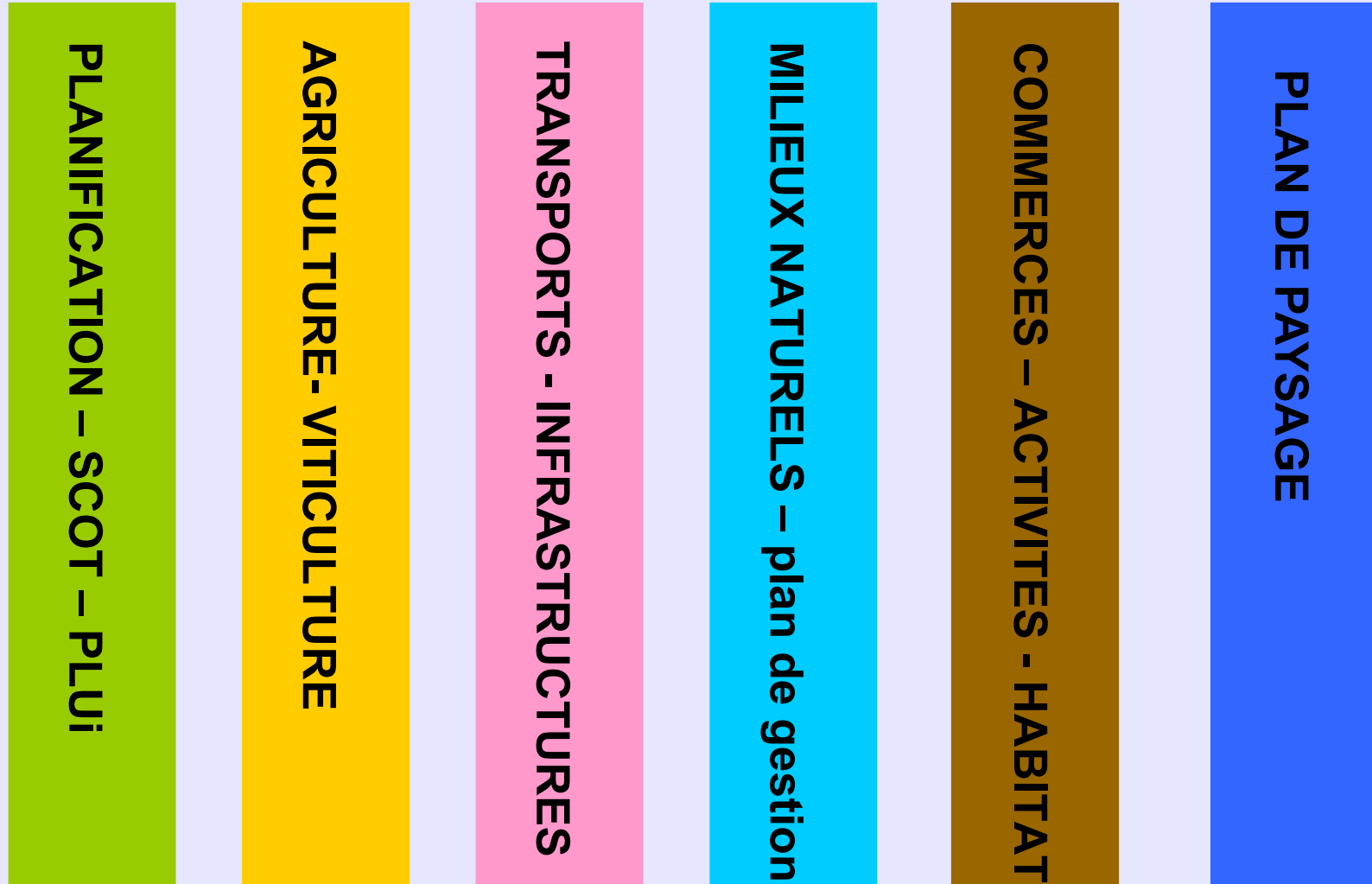
Les lois « paysage », « ALUR », ont institué un « volet paysager » dans les différentes politiques publiques

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles



Le plan de paysage, une politique sectorielle en plus ?

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles



Le plan de paysage, une politique sectorielle en plus ?

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles

PLANIFICATION – SCOT – PLUI

AGRICULTURE - VITICULTURE

TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES

MILIEUX NATURELS – plan de gestion

COMMERCES – ACTIVITES - HABITAT

PLAN DE PAYSAGE
démarche de projet

Le paysage comme fil rouge pour assurer la cohérence des politiques sectorielles



3- Le plan de paysage

La participation avec les
acteurs socio-économiques
au cœur de la démarche

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

« Quel paysage voulons-nous ? ».

Porter un plan de paysage : c'est aussi s'engager autour de 4 principes fondamentaux



Les différentes étapes d'un plan de paysage

